



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/758

Opération n° 60051003 "Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2021-2026", lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00020

Direction Logistique, Garage et Festivités

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/758 - OPERATION N° 60051003 "RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET ENGIN DE LA VILLE 2021-2026", LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-2, PROGRAMME 00020 (DIRECTION LOGISTIQUE, GARAGE ET FESTIVITÉS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulé « Véhicules 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00020.

Cette opération estimée à 10 000 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Véhicules 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00020.

**I- Le périmètre du parc de véhicules, matériels et engins de la ville :**

Défini pour la durée du mandat, et précisé chaque année avec le réseau des utilisateurs du parc, le plan de renouvellement tient compte de l'évolution de l'activité des directions de la Ville, ainsi que de l'ancienneté et de l'état général des véhicules et engins nécessaires à l'exercice des missions.

Il cible les acquisitions et remplacements à opérer pour les besoins des différents services municipaux : sont concernés tous les types de matériels et engins propriétés de la Ville et pris en maintenance par le Garage municipal, la flotte des véhicules de toute nature, des poids lourds aux véhicules légers, les motos, les différents parcs de vélos pour les personnels municipaux, ceux réservés aux enfants de l'animation sportive, ainsi que l'ensemble des équipements techniques et aménagements nécessaires à ce parc. Ce sont au total plus de 2 000 matériels pris en charge, dont 360 véhicules légers, 333 véhicules utilitaires et 42 poids lourds.

Des opportunités de mutualisation conduisent à proposer et faciliter auprès des utilisateurs l'usage de véhicules ou de vélos disponibles en pools.

**II- Un parc rajeuni pour une mise en conformité avec les objectifs nationaux et locaux :**

Le verdissement de la flotte de véhicules de la Ville s'inscrit pleinement et durablement dans les axes structurants de la démarche de transition écologique. Ce verdissement est un enjeu-phare de ce mandat, puisqu'il se traduit par des actions de décarbonation pour lesquelles la Ville se doit d'être irréprochable et un leader auprès des habitants. Dès lors, le plan de remplacement proposé répond à une logique inédite conduisant à remplacer plus vite et par des véhicules plus propres, tout en contenant la progression globale du parc : dans ce cadre, 158 camions et gros utilitaires seront à remplacer d'ici au

terme de ce mandat, soit en moyenne 31 matériels à remplacer par an, au lieu d'une dizaine d'unités annuelles précédemment.

Ce programme ambitieux intègre par ailleurs les objectifs poursuivis tant par la loi relative aux mobilités, que par notre participation déjà active à la Zone à faible émission.

La mise en place de la ZFE (Zone à faible émission) sur l'agglomération lyonnaise dès 2020 a d'ores et déjà conduit à revisiter en partie la gestion pluriannuelle du parc, à travers une 1<sup>ère</sup> accélération substantielle des renouvellements de matériels.

La loi d'orientation sur les mobilités nous conduit pour sa part à reconfigurer notre flotte de véhicules, et ce, de façon importante, et sur des échéances à moyen terme, l'objectif étant de réduire de 37,5 % le volume des gaz à effet de serre d'ici à 2030.

### **III- Un parc plus propre, enjeu de politique publique :**

Ce plan d'équipement inédit par son ampleur et son rythme est au service d'un projet de transition écologique, s'appuyant sur plusieurs leviers complémentaires :

- A travers un objectif collectif de réduction du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de la Ville, la Ville participe en tant qu'employeur à l'effort de santé publique de diminution des gaz à effet de serre diffusés dans l'agglomération ;
- A travers le plan de transformation des motorisations de l'ensemble de la flotte de véhicules de la Ville, grâce à l'acquisition de véhicules plus propres, électriques ou gaz naturel, en fonction des gammes proposées par les constructeurs ;
- Par un accompagnement dédié des personnels et une incitation vers le recours plus systématisé aux modes de déplacements plus propres : avec l'outil PDME (Plan de déplacement mobilité employeur), la Ville encourage et construit les solutions alternatives de mobilité et une nouvelle approche des déplacements quotidiens dans la Ville.

Compte-tenu du fort impact sur la flotte de véhicules utilitaires et poids lourds, une partie de la flotte des véhicules légers ne pourra cependant être appréhendée qu'au cours du prochain mandat, ce qui pourra entraîner une hausse des dépenses de maintenance dédiées à ce parc dans l'intervalle.

Enfin, la nécessaire diversification des énergies va nous conduire à recourir à davantage de biocarburants et biolubrifiants indispensables au fonctionnement des matériels et engins : ce volet sera également observé de près quant à ses différents impacts structurels, s'agissant notamment des volumes et coûts afférents.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Oui l'avis de la commission Finances - Commande publique -  
Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

## DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60051003 « Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Véhicules 2021-2026 », n° 2021-2, programme 00020.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00020, AP n° 2021-2, opération n° 60051003 et seront imputées sur le chapitre 21 (et autres), fonction 020, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :
  - 2021 : 1 500 000 €;
  - 2022 : 2 000 000 €;
  - 2023 : 2 000 000 €;
  - 2024 : 2 000 000 €;
  - 2025 : 2 000 000 €;
  - 2026 : 500 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, qu'elles soient nationales, régionales, métropolitaines ou européennes. Dans ce cadre, il sera en particulier habilité à requérir toutes subventions, y compris le FEDER, FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET